



Astreinte en mi-temps thérapeutique

Par **patdatto**, le **05/02/2015** à **14:02**

bonjour,
travaillant dans le sav des groupe électrogène
je fais des astreintes du lundi au lundi. Ma question si dessous
donc étant en arrêt de travail pour une discopathie depuis 3 mois j'aimerais reprendre mon
poste a la fin de mon arrêt mais en mi-temps thérapeutique ,j'aimerais savoir si je suis obliger
de faire mes astreintes prévu au planning étant en mi-temps thérapeutique.
merci d'avance pour vos réponses
patrice

Par **P.M.**, le **05/02/2015** à **14:44**

Bonjour,
Je pense que le plus simple c'est que lors de la visite de reprise le Médecin du Travail apporte
une restriction concernant les astreintes par rapport l'aptitude dans le cadre d'un temps partiel
thérapeutique...